

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR**Promesse Institutionnelle****NE PAS UTILISER POUR LES ENTREPRISES****A remettre à votre coordination Téléthon**N° de l'animation : 020 B 001

Date, _____

- ☒ La Municipalité
☐ Le Conseil Général
☐ Le Conseil Régional
☐ Autre institution

De _____

(Code Postal : _____) s'engage à verser la somme de _____ €
à l'AFM dans le cadre de l'opération Téléthon 2023.

IMPORTANT

Pour être en mesure d'identifier votre virement, merci d'indiquer sur le mandat envoyé à votre trésorerie les renseignements suivants :

NOM DE VOTRE INSTITUTION			
CODE POSTAL DE VOTRE INSTITUTION			

IMPERATIF : CES INFORMATIONS DOIVENT APPARAÎTRE DANS LE LIBELLE DU VIREMENT

X-----

Document à conserver par l'institution

Votre institution souhaite effectuer un don à l'AFM dans le cadre du Téléthon 2023 et nous vous en remercions.
Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à l'émission de votre virement.

LA BANQUE POSTALE		RIB. RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc...).							
This statement is intended to be delivered to those creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).							
RIB Identifiant national de compte				Domiciliation			
ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLÉ RIB	LA BANQUE POSTALE CENTRE DE PARIS 75900 PARIS CEDEX 15 FRANCE			
20041	00001	00036356020	77				
IBAN Identifiant international de compte International Bank Account Number				BIC Identifiant international de l'établissement Bank Identifier Code			
FR75	2004	1000	0100	0363	5602	077	PSSTFRPPPAR
Titulaire du compte - Account owner				Espace réservé au destinataire du relevé			
AFM TELETHON SERVICE COMPTABILITE 1 RUE DE L INTERNATIONALE 91000 EVRY							

SIRET : 775 609 571 00739**CODE APE : 8899B****RNA : W751009193**

Par obligation de transparence et de justification de l'origine des fonds perçus, nous vous remercions d'indiquer en référence dans le **Libellé du virement : PI - NOM L'INSTITUTION - CODE POSTAL**

Intégration de votre versement au résultat local du Téléthon : Le versement doit être crédité sur le compte de l'AFM-TELETHON entre le 01/09/2023 et le 28/02/2024.



PROMESSE INSTITUTIONNELLE

NE PAS UTILISER POUR LES ENTREPRISES

Ce document est exclusivement destiné aux institutions (Municipalités, collectivités territoriales...) effectuant un versement uniquement par mandat administratif.

Elle se présente en deux parties :

- la 1^{ère} partie est la Promesse Institutionnelle. Elle doit être complétée par l'institution concernée et être retournée, à la coordination, lors de la RDF.
- La 2nde partie doit être conservée par l'institution pour que celle-ci concrétise sa promesse par mandat administratif.

La Promesse Institutionnelle est à joindre à la remontée des fonds du contrat auquel elle est rattachée. Un contrat peut intégrer plusieurs Promesses Institutionnelles.

ATTENTION !

Seuls les versements **identifiables** et effectivement sur le compte de l'AFM entre le **01/09/2023 et le 28/02/2024** seront pris en compte dans les résultats des coordinations. Une promesse institutionnelle dont le versement n'est pas sur le compte de l'AFM au **28/02/2024** ne sera pas comptabilisée.

Le document ci-après est un modèle papier que vous pouvez reproduire autant de fois que nécessaire.